

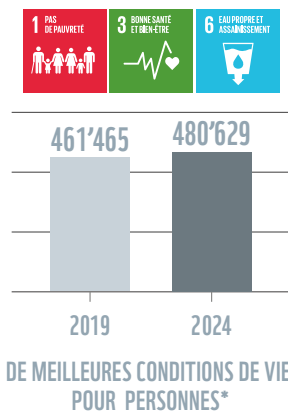


PROJETS DE PROTECTION DU CLIMAT

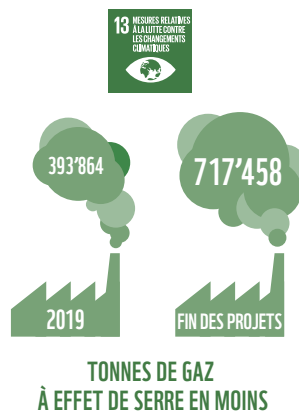
Coop: un approvisionnement respectueux du climat

Depuis 2007, le WWF et Coop mettent en œuvre un programme conjoint en faveur de la protection du climat. Le principe: éviter, réduire puis, en dernier recours, compenser les émissions de CO₂. Ces projets sont uniques, car ils compensent des gaz à effet de serre directement dans les régions agricoles où sont produites les matières

premières entrant dans la composition des produits Coop. L'exigeant «Gold Standard» certifie cet engagement complet en faveur des êtres humains et de l'environnement. Le bilan parle de lui-même: 400'000 tonnes de CO₂ en moins et de meilleures conditions de vie pour 460'000 personnes.



*Plus d'argent grâce à une baisse des coûts énergétiques, une meilleure qualité de l'air à l'intérieur du logement ou un accès à l'eau potable.



Jusqu'en 2019, Coop et WWF ont lancé 16 projets en faveur de la protection du climat. Dix sont en cours actuellement. Tous sont certifiés «Gold Standard» ou visent cette certification. Les résultats collectés ou vérifiés (à la fin 2019) et les impacts attendus (à l'échéance des projets) sont présentés sous la forme des objectifs de développement durable des Nations Unies.



Un engagement crédible et global

Coop s'est engagée auprès du WWF à réduire de moitié ses émissions opérationnelles de CO₂ d'ici 2023 (par rapport à 2008) tout en poursuivant sa croissance. Aujourd'hui, la réduction est déjà de 33%.

Le transport aérien de produits (la plus grande part), les livraisons coop@home et les déplacements professionnels génèrent des émissions de CO₂. Coop s'engage à les éviter et à les réduire. Les émissions restantes ne sont compensées qu'en dernier recours. Jusqu'en 2019, cela a conduit à une réduction nette de 13% (par rapport à 2008) des émissions dues au transport aérien.

Voici quelles ont été les conditions posées par le WWF afin de conclure un engagement volontaire en faveur de la protection du climat avec Coop:

- un partenariat complet avec des objectifs environnementaux ambitieux; entre le WWF et Coop depuis 2006,
- le respect du principe d'évitement et de réduction des émissions de CO₂ et la compensation en dernier recours,
- dans le cas du transport aérien: la création d'un effet incitatif en répercutant les coûts des projets en faveur de la protection du climat sur les services internes de Coop, afin qu'ils y recourent moins,
- l'étiquetage des produits transportés par avion avec le logo «by air». De cette façon, ils sont facilement identifiables par les consommateurs,
- la certification régulière par des tiers indépendants de projets en faveur de la protection du climat selon les exigences du «Gold Standard»,
- l'additionnalité des projets, c'est-à-dire qu'ils ne seraient pas mis en œuvre sans le financement de Coop et les émissions de CO₂ ne seraient donc pas compensées.
- la contribution des projets à la protection du climat, ce qui génère en même temps une valeur ajoutée pour les populations locales et la nature et implique tous les groupes d'intérêt concernés sur place.

Une action pionnière et à long terme

L'engagement du WWF et Coop en faveur de la protection volontaire du climat a vu le jour en 2007. Des objectifs et des pistes de réduction de CO₂ ont été définis dès le début. Dans le même temps, tous deux ont développé des projets internationaux de compensation en faveur de la protection du climat; depuis 2011, exclusivement dans les chaînes d'approvisionnement Coop. Ces «projets d'insetting» se déroulent dans les régions agricoles desquelles sont issus les produits tels que le café, le cacao, le riz ou les fleurs coupées qui se retrouvent dans les rayons de Coop. Dans la mesure du possible, ces produits sont certifiés équitables et bio. Les investissements et la valeur ajoutée du projet bénéficient directement aux producteurs qui fournissent Coop. L'approche d'insetting menée pour la première fois en 2011 par le WWF et Coop est encore pionnière aujourd'hui. Elle demande de l'innovation et une vision à long terme des deux côtés. La structure pluriannuelle du projet est entièrement préfinancée par Coop. L'engagement volontaire de Coop et du WWF en faveur de la protection du climat se poursuivra au moins jusqu'en 2024.

La protection du climat pour le bien des êtres humains et de la nature

L'impact global des fonds précédemment investis dans des projets peut être quantifié à l'aide des indicateurs du Fonds monétaire international et du «Gold Standard». En plus des réductions d'émissions de CO₂ d'ici la fin des projets, Coop et le WWF devraient atteindre les objectifs suivants grâce aux 22 millions de francs investis par Coop jusqu'en 2019:

- 105,7 millions de francs des coûts des dégâts climatiques évités
- 38,1 millions de francs de valeur ajoutée en faveur de la biodiversité
- 26,4 millions de francs de valeur ajoutée liés aux meilleures conditions de vie
- 24,7 millions de francs des coûts de santé évités
- 194,9 millions de francs de valeur ajoutée TOTALE



«Coop s'engage en faveur des êtres humains, des animaux et de la nature depuis plus de 30 ans. Notre engagement en faveur de la compensation des émissions de CO₂ y contribue aussi: il offre une meilleure qualité de vie aux producteurs et aux familles, et contribue de manière importante à la protection du climat.»

Joos Sutter, PDG de Coop



«Le WWF ne soutient la compensation des gaz à effet de serre que si cela a un effet positif démontrable sur le climat, les populations locales et la biodiversité. De plus, la compensation doit toujours venir en complément de réductions de CO₂ ambitieuses et pas à la place de celles-ci. L'engagement avec Coop répond à ces critères.»

Thomas Vellacott,
Directeur général du WWF Suisse



Notre objectif

Mobilisons-nous tous pour protéger l'environnement et concevoir un avenir harmonieux pour les générations futures.

WWF Suisse
Avenue Dickens 6
1006 Lausanne
+41 (0)21 966 73 73
www.wwf.ch